

d'avoir son consentement à vous en faire. La condition
que mon ami se fait pour la communication de son
projet de finance, est d'avoir l'assurance que le
privilege sur lequel toute l'operation est fondee,
ne soit accordé qu'à lui seul, de maniere qu'il depende
de lui de s'associer les maisons de banque d'après
son choix tant pour la mise en oeuvre que pour
l'execution de l'operation.

Si vous pensez comme je l'espère que cela
puisse être utile à votre gouvernement je vous prie
de vouloir bien me faire connaître le moyen par
lequel mon ami peut en obtenir l'assurance posi-
tive.

Monsieur l'ambassadeur votre noble patrie,
telle ainsi que vos lumières donnent la meilleure
garantie que vous userez de toute votre influence,
pour faire accepter un plan qui abrége toutes
les formalités de l'emprunt et qui n'est point
contraire comme ce dernier mode.

J'éprouve encore le besoin de
solliciter votre discrétion pour me garder le
secret de ma démarche.

Comptant

18
433
10:10
1711

Monsieur l'Ambassadeur sur l'honneur de votre
prompte réponse, je vous prie de l'adresser
à Monsieur J. Weiser

Docteur en droit
Jaguarite 5371 à Vienne

Agreez l'expression des sentiments d'estime
et de haute considération avec lesquels j'ai
l'honneur d'être

Votre Excellence

Vienne le 12 Septembre
AKADEMIA

très humble et très obéissant
Secrétaire
J. Lange

AKADEMIA ACHINON

A son Excellence
Monsieur Monsieur Jean Colletti
Envoyé extraordinaire et
Ministre plénipotentiaire
de la Grèce
à Paris

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΑΝ

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΑΝ

Monsieur l'Ambassadeur

Comme ce projet peut s'approprier aussi
bien à toute autre pays, j'ai tâché de porter mon
ami à le faire utiliser pour la Grèce et j'ai réussi.

4191:7
40100
40

19.
434
434

